

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**



3975199

Dénomination : 6ème SENS IMMOBILIER
DEVELOPPEMENT

n° de gestion : 2007B04588

n° d'identification : 500 041 751

n° de dépôt : A2011/014428

Date du dépôt : 21/06/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire

6^{ème} Sens Immobilier Développement

SAS au capital de 40 000 Euros

37, rue Commandant Charcot

69110 Sainte Foy lès Lyon

500 041 751 RCS Lyon

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 1^{ER} JUIN 2011

L'an deux mil onze,
Et le 1^{er} juin à 18 heures,

Les associés de la Société « 6ème Sens Immobilier Développement » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas Gagneux, représentant légal de la SAS 6^{ème} Sens Immobilier – Investissement, Présidente.

Monsieur Xavier Langlois est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par la Présidente qui constate que, l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente met à la disposition des associés:

- Le rapport de la Présidente,
- Un exemplaire des statuts mis à jour de la société,
- Le texte des résolutions à soumettre aux associés.

La Présidente fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions statutaires et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et/ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente ouvre la séance et rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Modification de l'objet social,
- Mise à jour des statuts et de l'article 2,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de substituer à l'activité de « transaction et de négoce dans les domaines fonciers et immobiliers » figurant dans l'objet social, celle de « marchand de biens ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente décide de modifier les statuts et l'article 2, comme suit :

« ARTICLE 2 – OBJET »

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- L'activité de marchand de biens,
- La prise de participation, sous toutes formes, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, notamment dans le domaine de l'immobilier,
- Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la société. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

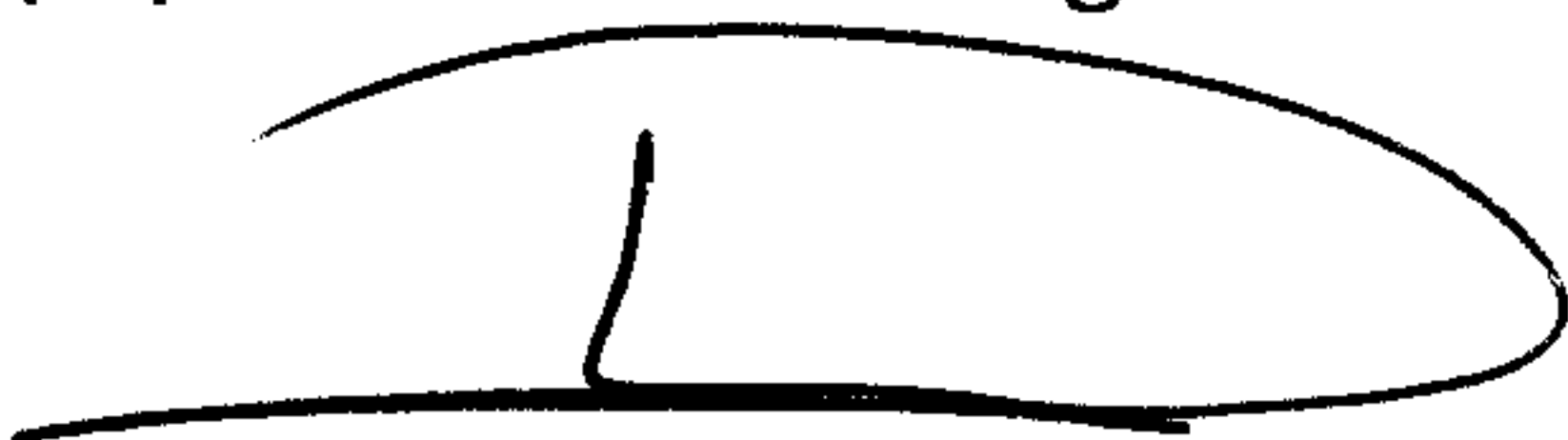
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le secrétaire.

La Présidente,
SAS 6^{ème} Sens Immobilier - Investissement
Rep. par M. Nicolas Gagneux



Le secrétaire,
M. Xavier Langlois

